

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

PROCES VERBAL SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur PEGARD François, Maire.

Membres en exercice : M PEGARD François, Mme GOURLIN Claudy, M DECEUVELAERE Frédéric
Mme EVENOU Alexandra, M RASSE Baptiste, Mme ISABLEU Dominique, M LEUILLER Stéphane, Mme
MULARD Alexandra, M ADAM Sébastien, M POTEAUX José, Mme RIZZO Julie,
Mme MONTAGNE Alisson, M DUTKA Stéphane, M MAINNEMARRE Yves, Mme RAMETTE Isabelle

Étaient présents : M PEGARD François, M DECEUVELAERE Frédéric
Mme EVENOU Alexandra, M RASSE Baptiste, M POTEAUX José, Mme ISABLEU Dominique, M LEUILLER
Stéphane, Mme MULARD Alexandra, M ADAM Sébastien, Mme RIZZO Julie, Mme MONTAGNE Alisson,
M DUTKA Stéphane, Mme RAMETTE Isabelle

Procuration : M MAINNEMARRE Yves donne procuration à Mme RAMETTE Isabelle

Absente excusée : Mme GOURLIN Claudy

Secrétaire de séance : M DUTKA Stéphane

ORDRE DU JOUR

N° ordre	Délibérations	Objet
		Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026
1	2026/30/04/001	Délibération subventions communales et extra communales
	2026/30/04/002	Délibération contribution SIVOM de GAMACHES
2		
3	2026/30/04/003	Délibération fiscalisation contribution SIPPH
4	2026/30/04/004	Délibération vote des taxes communales (état 1259)
5		Présentation du rapport d'orientation budgétaire
6	2026/30/04/005	Délibération contractualisation emprunt 50 000 € enfouissement des réseaux
7	2026/30/04/006	Délibération vote BP Principal 2026
8	2026/30/04/007	Délibération vote BP Camping 2026
		Questions et informations diverses

1. Election d'un secrétaire de séance

Le Conseil à l'obligation d'élire parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal, le secrétaire de séance peut être assisté par un secrétaire auxiliaire (la secrétaire de mairie). M le maire demande qui souhaite être secrétaire de séance. Stéphane DUTKA se propose. Le conseil municipal vote à l'unanimité M DUTKA Stéphane pour être secrétaire de séance.

M DUTKA Stéphane



M PEGARD François
Maire



2. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026

Il appartient au secrétaire de séance de préparer ce procès-verbal et le maire a la responsabilité de faire procéder à son affichage à la porte de la mairie.

Les noms des conseillers ayant pris part aux délibérations peuvent être mentionnés, afin de vérifier le respect des dispositions de l'article L. 2131-11 du CGCT visant à interdire la participation aux délibérations des conseillers personnellement intéressés à l'affaire qui en fait l'objet.

M le Maire précise qu'en début de réunion, le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal (article L 2121-15 du CGCT). Il est chargé de rédiger, ou de faire rédiger sous son contrôle, le procès-verbal (PV). M le Maire demande si le conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 mars 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité (procuration comprise) le procès-verbal du 27 mars 2026.

3. Délibération subventions communales et extra communales

M. le Maire indique que la commission correspondante à la gestion des associations dont la vice-présidente est Mme GOURLIN Claudy s'est réunie le 17 avril 2026 afin d'étudier les dossiers de subventions.

Vu la commission des finances dont le vice-président est M RASSE Baptiste qui s'est réunie le 22 avril 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter le montant des subventions annuelles aux associations communales et extra communales pour l'année 2026 ci-dessous et d'inscrire ces montant au BP principal, chapitre 65 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTRA COMMUNALES	MONTANT PROPOSÉS 2026	MONTANTS ACTÉS EN COMMISSION	MONTANTS VOTÉS CM
AAPPMA	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €
USN 76 – Football	Pas de dossier	0.00 €	0.00 €
Bouvaincourt en fête	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Chasse	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Tennis club	500.00 €	300.00 €	300.00 €
Club de Gymnastique féminine	400.00 €	300.00 €	300.00 €
Ping Pong Bouvaincourt sur Bresle	500 € + 500 € complémentaire	500.00 €	900 €
Pétanque Bouvaincourt sur Bresle	400.00 €	300.00 €	300.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers		500.00 €	500.00 €
Pavillons Allard	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Souvenir français	150.00 €	Voir avec Gamaches	0.00 €
Assist'ochats	Pas de dossier	Mise à dispo la salle	0.00 €
Papillons blancs	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Restos du cœur	500.00 €	300.00 €	300.00 €
SMUR Ville d'Eu	400.00 €	400.00 €	400.00 €
TOTAL	6 100.00 €	5 750.00 €	5 750.00 €

Mme Ramette demande pourquoi la commune verse une subvention au Pavillon Allard. M Rasse Baptiste indique que des personnes de la commune sont dans cette structure.

M DUTKA Stéphane



M PEGARD François
Maire



M le Maire indique prendre contact avec les anciens combattants de Gamaches pour la subvention.

M le Maire indique avoir reçu ce jour le dossier de demande de subvention pour l'USN 76, le dossier n'ayant pas été traité par la commission en amont, la demande sera inscrite à la prochaine réunion de conseil.

Après délibération, le conseil municipal vote à la majorité les subventions actées par la commission. Mme EVENOU Alexandra n'ayant pas participé au vote des subventions pour l'association Bouvaincourt en fête et les restos du cœur étant membre du bureau.

Mme EVENOU Alexandra a voté contre la subvention pour l'association de pétanque.

4. Délibération contribution SIVOM de GAMACHES

M le Maire fait part de la sollicitation financière de l'organisme public du SIVOM de GAMACHES qui comprend les frais de fonctionnement de la station d'épuration et de la gendarmerie, le montant s'élève à 2 871.16 € pour l'année 2026.

M Decevelaere Frédéric demande les communes adhérentes au SIVOM payent la même somme. M RASSE Baptiste répond positivement sauf pour celles qui ont en plus la compétence RPI.

5. Délibération fiscalisation contribution SIPPH

La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal Pour la Promotion des Personnes Handicapées (SIPPH) depuis plusieurs années.

Par délibération en date du 05 mars 2026, le syndicat a décidé de fiscaliser la participation de ses communes associées pour l'année 2026.

Les communes disposent du choix de mode de recouvrement de cette contribution pour le paiement de la contribution 2026 :

- Soit en s'acquittant de la contribution en inscrivant cette dépense au budget primitif 2026 (chapitre 65) ;
- Soit en fiscalisant cette contribution en procédant au recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables.

La participation des communes est calculée suivant la population totale établie par l'INSEE au 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé au conseil municipal de choisir le mode de recouvrement de la contribution au SIPPH, M le Maire propose comme chaque année que la commune s'acquitte de la contribution en inscrivant cette dépense au budget primitif 2026.

Le conseil municipal vote à l'unanimité d'inscrire la contribution du SIPPH au budget primitif 2026, chapitre 65.

6. Délibération vote des taxes communales (état 1259)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des

M DUTKA Stéphane



M PEGARD François
Maire



Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme suit :

- taxe d'habitation : 18.39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.19 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.62 %

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessus pour l'année 2026.

7. Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026

Objectifs du Rapport

Le ROB est la première étape du cycle budgétaire annuel. Il vise à informer les élus et les citoyens sur la situation financière de la commune et à définir les priorités pour les années à venir. La stratégie repose notamment sur la **stabilité des taux de fiscalité**.

Contexte Économique

- **International et National** : L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte d'incertitude marqué par des tensions géopolitiques et une inflation qui tend à se stabiliser (estimée à 1,3 % en 2026).
- **Loi de Finances 2026** : L'État demande un effort aux collectivités pour réduire le déficit public, incluant un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Situation Financière de la Commune

- **Masse Salariale** : C'est le premier poste de dépense. Elle a diminué depuis 2024 suite à des départs en retraite non intégralement remplacés (3 départs pour 1,5 recrutement).
- **Dette Communale** : L'encours de la dette est en diminution constante depuis 2021. La commune a choisi de ne pas rembourser par anticipation un prêt de 2021 à taux fixe (0,81 %) pour préserver ses finances face à l'inflation.
- **Fiscalité Locale** : Après une augmentation en 2023 pour inciter à la transformation de résidences secondaires en résidences principales et sauvegarder l'école publique, les taux devraient rester stables en 2026.

Orientations Budgétaires pour 2026

La municipalité affiche une volonté d'optimiser ses recettes propres (subventions, mécénat) tout en maîtrisant ses dépenses, notamment énergétiques.

Les priorités d'action incluent :

- La gestion des eaux pluviales.
- La rénovation des bâtiments communaux.

M DUTKA Stéphane



M PEGARD François
Maire



- Le soutien au tissu associatif.
- **Investissements** : Ils seront limités en 2026 pour absorber la dette du budget 2025 (231 382 €) suite au refus d'un emprunt par l'ancienne municipalité. Un diagnostic bâtementaire est en cours pour prioriser les dépenses futures.

Budgets Annexes (Camping)

Le budget du camping présente actuellement un endettement nul. Cependant, des mises en conformité suite à un contrôle de sécurité préfectoral pourraient nécessiter le recours à l'emprunt en 2026.

8. Délibération contractualisation emprunt 50 000 € enfouissement des réseaux rue de la Forêt

M le maire propose au conseil municipal de recourir à l'emprunt pour financer les restes à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Forêt.

Il propose la contractualisation d'un emprunt au crédit agricole Brie Picardie sous les conditions ci-dessous :

Montant : 50 000 €

Durée : 7 ans

Taux fixe : 3.63 %

Echéances annuelles : 8 216.94 €

Frais de dossier : 0.20 % du montant du financement soit 150.00 €

Périodicité de remboursement : annuelle

Date de la première échéance : 01/01/2027

Débloccage des fonds : avant la fin de l'année 2026

La question est posée à Mme RAMETTE Isabelle afin de savoir si M. MAINNEMARRE Yves lui avait communiqué ses intentions de vote concernant cet emprunt.

Plusieurs élus se disent surpris par le vote favorable exprimé.

Mme RAMETTE répond qu'elle vote en faveur de cet emprunt et précise que M.

MAINNEMARRE ne lui a fait part d'aucune consigne ni intention particulière. Elle ajoute que, si son choix de vote ne lui convenait pas, il aurait dû être présent lors de la séance.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (y compris la procuration) confère toutes délégations utiles à M le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

9. Délibération vote du budget principal 2026

Il est présenté au conseil municipal le budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 822 406.78 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	254 457.78 €
Charges de personnel	387 000.00 €
FNGIR	57 220.00 €

M DUTKA Stéphane



M PEGARD François
Maire



Charges de gestion courante	79 215.00 €
Charges financières	1 300.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Amortissement	42 714.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Virement à la section investissement	0.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges	25 000.00 €
Produits et services	22 000.00 €
Impôts et taxes	345 915.00 €
Dotations	213 135.00 €
Revenus des immeubles	10 000.00 €
Produits exceptionnelles	500.00 €
Amortissement sur subvention	0.00 €
Excédent reporté	205 856.78 €

Dépenses et recettes d'investissement : 339 899.92 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Travaux enfouissement réseaux (restes à réaliser)	53 475.00 €
Travaux bouche incendie rue de la Forêt, signalétique, fleurissement, caniveaux, matériels	75414.00 €
Capital de l'emprunt	18 800.00 €
Amortissement	0.00 €
Déficit investissement	172 210.92 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions	12 043.00 €
Nouvel emprunt (financement des RAR enfouissement réseaux)	50 000.00 €
FCTVA	19 825.00 €
Excédent investissement	0.00 €
Affectation	215 317.92 €
Virement à la section fonctionnement	0.00 €
Amortissement	42 714.00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (y compris la procuration) vote le budget primitif 2026 présenté comme ci-dessus.

10. Délibération vote du budget camping 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget camping 2026 comme suit :

M DUTKA Stéphane



M PEGARD François
Maire



Dépenses et recettes de fonctionnement : 40 461.00 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	35 900.00 €
Charges de gestion courante	210.00 €
Charges financières	210.00 €
Amortissement + titres annulés	4 351.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Loyers	0.00 €
Subvention d'équilibre	16 064.17 €
Reversement taxe de séjour	1 000.00 €
Excédent antérieur reporté	23 696.83 €

Dépenses et recettes d'investissement : 58 111.48 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Frais d'études	47 500.00 €
Installations, agencement	10 611.48 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Emprunt	30 000.00 €
Amortissement	4 151.00 €
Excédent antérieur reporté	18 268.48 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité (y compris la procuration) le budget primitif CAMPING 2026 présenté comme ci-dessus.

11. Informations diverses

ECOLE

- RPI Vallée de la Bresle : fermeture d'une classe actée.
- Banc crée autour poteau escalier de secours pour sécurisation
- Marquage au sol jeux de marelles dans les cours de récréation
- Achat 2 buts pour les élèves de primaire pour le terrain de foot marqué au sol (fonds personnels de M.RASSE Baptiste)

BATIMENTS COMMUNAUX

- Nettoyage extérieur du gymnase et de la salle polyvalente au karcher. Mme RAMETTE Isabelle indique avoir eu des retours d'administrés concernant la sécurité des agents. M le Maire indique être conscient de la situation et remédier à cette situation.
- Visite périodique de contrôle par l'organisme SOCOTEC des installations électriques, gaz et incendie, intervention de notre agent technique suite aux observations formulées par l'organisme (rapports consultable en mairie)
- Réparation en cours des ponts
- Des gravats, briques, agglos issus de l'habitation de M RASSE qui va être détruite seront donnés à la commune afin de remblayer des trous et ou chemins.

M DUTKA Stéphane



M PEGARD François
Maire



ESPACES VERTS

- Tonte pelouse devant l'immeuble « Résidence de Cantepie » Place Franck Grattenois.
- Fleurissement en cours et dossier en préparation pour concours village fleuris

CIMETIERE

- Devis en cours pour nouveau columbarium car plus de cases disponibles (Lordel, Pompes funèbres Tréportaises)

Carte de naissance de la famille Delassalle Jérémy et Poteaux Marina : félicitations aux parents, aux grands parents et bienvenue à la petite Emma

FETE LOCALE

- Date : 13 juillet 2026 – animations – structures gonflables - maquillage– repas champêtre– feu d'artifice

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- M le Maire informe que le président du SIVOM de Gamaches est M Vitaux, maire de Beauchamps et le vice-président M RASSE Baptiste
- Election du président et vice-présidents du SIPPH le 19 mai 2026

12. Droit d'initiative

Monsieur Rasse Baptiste indique qu'il attendait une réponse de Monsieur Mainnemarre Yves, suite aux différentes questions posées lors de la réunion de conseil du 27 mars 2026, celui-ci étant absent il réitérera sa demande lors d'une prochaine réunion de conseil.

Mme Ramette demande sur quel sujet M RASSE attend une réponse de la part de M Mainnemarre. M RASSE répond que c'est par rapport à la situation financière du budget communal au 31 décembre 2025 et que le nouveau conseil attend des explications sur ses prises de décisions unilatérales durant sa fonction de maire, principalement sur les retraits à l'ordre du jour d'emprunts en 2025.

Mme Evenou Alexandra indique les professeurs sont contents de la chasse à l'œuf qui a été organisée et remercie la municipalité.

Mme Ramette Isabelle indique avoir vu dans la presse locale un article du collectif du camping qui a fait la demande pour créer une association et demande quelles vont être les conséquences pour la commune. M Rasse Baptiste indique que cela ne change rien sur les procédures, cela donne une existence juridique contrairement à un collectif et permet de solliciter des aides financières pour plaider leurs causes et financer les frais d'avocats.

M le Maire indique être satisfait que les agents reviennent travailler avec le sourire et sans la boule au ventre.

M. le Maire et M. Rasse indiquent qu'il convient de faire preuve d'indulgence, la commune devant rattraper un important retard d'entretien accumulé lors du précédent mandat. Ils précisent également que le service technique ne compte désormais plus que trois agents.

La séance est levée à 20h15

M DUTKA Stéphane



M PEGARD François
Maire

